



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services publics

Question écrite n° 11317

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee demande a M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur de bien vouloir lui preciser s'il entend faire siennes certaines propositions formulees dans le rapport Mandil, comme celles qui preconisaient la suppression du monopole de production et quelles applications directes pourraient decouler pour l'entreprise et ses employes. Il lui fait remarquer qu'une telle eventualite ne serait pas sans consequence pour le departement de la Reunion.

Texte de la réponse

Lors du debat d'orientation du 25 novembre 1993 a l'Assemblee nationale, le ministre a indique que le Gouvernement sera particulierement vigilant pour conserver ou mettre en place, dans toute evolution du droit francais et du droit communautaire, des moyens d'action publique qui garantissent les missions de service public du gaz et de l'electricite : securite d'approvisionnement en gaz, continuite de fourniture, universalite de la desserte electrique, perequation tarifaire, gestion de la rarete des sites et protection de l'environnement. Le Gouvernement a precise qu'il n'envisageait de modifier ni le statut des personnels EDF-GDF ni le statut juridique des etablissements publics. Il n'envisage pas d'avantage de modifier l'organisation de la distribution permettant une perequation tarifaire geographique qui est un outil d'aménagement du territoire. Enfin, pour garantir durablement aux entreprises grosses consommatrices les meilleurs couts de l'energie et favoriser ainsi l'emploi en France, le Gouvernement envisage d'introduire un mecanisme d'appel d'offres a la production d'electricite et d'amenager les monopoles d'importation et d'exportation de gaz et d'electricite, ce qui necessitera une revision de la loi de 1946 nationalisant l'electricite et le gaz

Données clés

Auteur : [M. Pihouée André-Maurice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11317

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 847

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1703